



Société Artistique du  
Sénonais  
Rue Saint Pierre-le-Vif,  
89100 Sens

# Tarifs

Le règlement s'effectuera par prélèvement mensuel en 10 fois d'octobre 2025 à juillet 2026. Merci de fournir votre RIB lors de l'inscription.

<i>Activité</i>	Payable par mois (en 10 fois d'octobre 2025 à juillet 2026) adhésion incluse
<b>Cours de ¾ heure</b> EVEIL, INITIATION, COURS DE POINTES	<b>31 €</b>
<b>Cours de 1 heure</b> AFRO Kids, AFRO JAZZ débutants, BARRE AU SOL, CLASSIQUE 1-2, CLASSIQUE ADULTES, JAZZ ADULTES, HEELS, MODERN débutants	<b>41 €</b>
<b>Cours de 1h15</b> AFRO JAZZ inter, AFRO JAZZ avancé, MODERNE inter, MODERNE avancé	<b>43 €</b>
<b>Cours de 1h30</b> CLASSIQUE 3-4, CLASSIQUE avancé	<b>47 €</b>

3 et 4 activités par famille = une réduction de 10 %

5 activités ou plus par famille = une réduction de 20 %.

Un préavis d'un mois est obligatoire en cas d'arrêt des cours (sauf en cas de maladie ou de blessure avec avis médical)

+ Adhésion : 10 € par personne

Pour les adhérents qui souhaitent régler leur inscription en une seule fois, merci de privilégier le règlement par CB ou le virement bancaire  
RIB de la SAS pour établir le virement :

**FR70 3000 2053 3300 0007 3687 E73**

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	

COMPTE A DEBITER
Codes RIB
IBAN : _____
BIC : _____

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Société Artistique du Sénonais
63 BD DE VERDUN
89100 SENS

*Date et signature :*

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

---&-----

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
<i>Nom, prenom et adresse :</i>	Société Artistique du Sénonais
	63 BD DE VERDUN
	89100 SENS

COMPTE A DEBITER
Codes RIB
IBAN : _____
BIC : _____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

*Date et signature :*

002/10 Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargn (R.I.C.E.)

Merci de noter que le règlement s'effectuera par prélèvement mensuel en 10 fois d'octobre 2025 à juillet 2026. Merci de fournir votre RIB lors de l'inscription.

**Prélèvement le 5 du mois.**